



MAIRIE D'ARGILLIERS

DEPARTEMENT DU GARD  
ARRONDISSEMENT DE NIMES  
CANTON DE REDESSAN

PROCES VERBAL DE  
SEANCE  
COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
25/08/2021

Convoqués : Laurent BOUCARUT, Rémy CLENET, Christine CROUZIER, Christian BONNET, Didier VERSTRAETE, Solveig De CORNEILLAN, Laurent DUBOIS, Danielle LEUDIERE, Martine FERNANDES, Sidonie REYNIER, Jean-Philippe VALENTIN

Présents : Laurent BOUCARUT, Christine CROUZIER, Christian BONNET, Solveig De CORNEILLAN, Danielle LEUDIERE, Martine FERNANDES, Sidonie REYNIER, Jean-Philippe VALENTIN

Absents excusés : Didier VERSTRAETE procuration donnée à Laurent BOUCARUT  
Rémy CLENET procuration donnée à Laurent BOUCARUT  
Laurent DUBOIS

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Philippe VALENTIN

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 02/06/2021

## **ORDRE DU JOUR**

### **Délibérations**

- 1- Création d'un emploi permanent de rédacteur territorial
- 2- Convention Service Médecine Préventive
- 3- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'assainissement collectif 2020
- 4- Révision dispositif RIFSEEP
- 5- Contrats d'assurance contre les risques statutaires
- 6- Taxe Foncière : limitation de l'exonération de 2 ans de taxe sur le foncier bâti en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

### **Affaires Communales**

- 7- Finances

- 8- Personnel : point de situation
- 9- Environnement / Cadre de vie / Urbanisme
- 10- Culture / Vie sociale / Solidarité
- 11- Communication

### **Intercommunalité**

- 12- Communauté de Communes
- 13- Syndicats Intercommunaux

### **Questions diverses**

-----

Délibération N°1 : Modification création d'un emploi permanent de rédacteur territorial

Monsieur le Maire propose la création au 1er septembre 2021 d'un emploi permanent de rédacteur territorial à 35 heures catégorie B et la suppression d'un emploi d'adjoint administratif catégorie C à cette même date.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal après délibération

Délibération N°2 : Convention service médecine préventive

L'ancien organisme était l'AIMST pour le service médecine préventive. Monsieur le maire propose au conseil municipal l'adhésion de la commune d'Argilliers au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard qui assurera les missions prévues par le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal qui donne pouvoir au Maire pour signer une convention service médecine préventive avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

Délibération N°3 : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif 2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement. Présentation du rapport par Monsieur le Maire à l'assemblée délibérante qui précise que ce rapport est public (transmis au SISPEA) et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal adopte le présent rapport à l'unanimité.

Délibération N°4 : Révision Dispositif RIFSEEP

Monsieur le Maire expose que le RIFSEEP a été mis en place sur la commune d'Argilliers par délibération du conseil municipal le 05/04/2017 au corps des adjoints administratifs puis élargi au corps des adjoints techniques par délibération du conseil municipal le 11/12/2019.

Monsieur le Maire rappelle que la révision de la délibération instituant le RIFSEEP et le réexamen de la part IFSE sont obligatoires en cas de changement de grade suite à promotion et expose à l'assemblée délibérante quels sont les bénéficiaires de cette indemnité (IFSE) et quels sont les groupes de fonction et les montants maxi.

Monsieur le Maire expose également à l'assemblée délibérante quels sont les bénéficiaires du complément indemnitaire annuel (CIA) et quels sont les groupes de fonction et les montants maxi.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal de la délibération N°4 dont les dispositions prendront effet à la date du 01/09/2021

Délibération N°5 : Contrats d'assurance contre les risques statutaires

Monsieur le Maire expose que la commune d'Argilliers peut souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents et que le centre de gestion de la fonction publique territorial du Gard peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques. Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants : décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, maternité. La durée de ce contrat devra être de 3 ans et devra être sous régime par capitalisation.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal de la délibération N°5

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N°6 : Taxe Foncière sur les propriétés bâties : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que les nouvelles dispositions de l'article 1383 du code général des impôts (CGI) permettent au conseil municipal de limiter entre 40 et 90% de la base imposable, l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Monsieur le Maire propose de limiter l'exonération à 40% de la base imposable pour les nouvelles constructions, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation et de maintenir l'exonération complète aux immeubles qui sont financés au moyen de prêts aidés de l'Etat.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal de la délibération N°6

Le conseil municipal autorise le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Affaires communales**

**7- Finances**

Situation comptable au 25/08/2021

Fonctionnement :	Dépenses	Recettes
	220 000	250 000
Investissement :	105 000	76 000

## **8-Personnel**

Point de situation : prévoir le remplacement de l'agent en contrat aidé, son contrat se termine le 12/03/2022

## **9-Environnement / Cadre de vie / Urbanisme**

Projet BORALEX : Monsieur le Maire informe le conseil que suite à l'étude environnementale une espèce protégée a été détectée : la fauvette pitchou qui est une espèce de la famille des passereaux. Il en résulte une obligation de compensation : recherche d'un nouvel habitat dans une zone proche de notre commune afin de l'aménager. Une réunion est prévue courant septembre avec BORALEX et l'ONF

DRAC : nouveau schéma de Zone de Présomption et Prescription Archéologique (ZPPA) arrêté du mois d'Août. Les conséquences sont que tous les dossiers d'urbanisme devront être adressés à la DRAC (délai de réponse 2 mois)

Travaux Urbanisme : réfection route de Bord Nègre, Chemin des Cros, Chemin de la Bergerie et Chemin du Grés prévue du 30/08 au 03/09

Energie : Le SMEG en lien avec ENEDIS envisage la création d'un nouveau poste électrique (gain de puissance) partie Est de notre commune Route de Vers, chemin du Bosquet : aucun coût pour la commune d'Argilliers

Fibre : liaison câblée entre St Maximin et Argilliers faite. Poursuite du câblage jusqu'au centre du village en septembre. Connection de l'armoire en 2022.

## **10-Culture / Vie sociale / Solidarité**

Ecole : effectif en baisse pour la rentrée 2021/2022 : de 24 enfants prévus nous passons à 18 inscrits. Monsieur le Maire informe qu'il a contacté l'académie et qu'il attend une réponse si passage à une classe unique. Des démarches auprès des communes environnantes sont en cours pour étudier la faisabilité d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Mise en service du logiciel de réservation par internet des repas scolaires.

Manifestations et spectacles prévues :

- Le 28/08 : concert pique-nique à 19 H cour de l'école
- Le 18/09 : concert salle plurivalente à 19 H au profit d'une association caritative (village indonésien)
- Le 26/09 : Nettoyons la nature avec la commune de St Maximin
- Le 09/10 : le jour de la nuit
- Le 21/10 : Big Zazou

Association Les Boissettiers : nouveau bureau le nouveau président est Philippe MEYER

## **11-Communication**

Prévoir une prochaine réunion de la commission communication suite changement de site internet et rattachement de notre commune à la communauté de communes d'Uzès : date proposée le 15/09

## **Intercommunalité**

### **12-Communauté de commune**

Demande de changement d'intercommunalité : Monsieur le Maire informe le conseil que notre demande de rattachement à la communauté de communes d'Uzès a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 22/07 à la Préfecture.

La prochaine étape de la procédure est la parution de l'arrêté préfectoral.

### **13-Syndicats Intercommunaux**

SICTOMU réunion du 28 juin : les taxes ordures ménagères vont augmenter. Ramassage des encombrants une fois par mois proposé par le SICTOMU.

SIAEP : néant une réunion est prévue en septembre

## **Informations diverses**

Office du tourisme : visite de la directrice pour mise en valeur du patrimoine de la commune d'Argilliers (Chemin Baron de Castille et fabriques ; projet création d'un sentier ludique et mise en ligne sur le site de l'Office du Tourisme).

Elections présidentielles : les dates seront le 10/04/2021 et le 24/04/2021

Elections législatives : les dates seront le 12/06/2021 et le 19/06/2021

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 H